

# Formation

LA CESSION DE FONDS DE COMMERCE

JEUDI 05 JUIN 2014 - DE 9H00 À 17H30 - CHAMBRE FNAIM CÔTE D'AZUR



**Maitriser** le mécanisme de la cession de fonds de commerce et ses conséquences juridiques

**Prévenir** les risques de contentieux

## INTRODUCTION : NOTION DE FONDS DE COMMERCE

- Les éléments corporels – incorporels.
- Distinction de la cession de droit au bail

## I - LA PÉRIODE PRÉCONTRACTUELLE

- L'expertise du fonds de commerce
- La comptabilité : analyse d'un bilan et d'un compte de résultat
- Méthodologie de base de l'expertise- détermination de la valeur vénale du fonds
- La réunion d'éléments d'information
- Concernant les parties
- Concernant le fonds
- La période des pourparlers

## II - L'AVANT-CONTRAT

- Sa rédaction
- Etude des clauses essentielles dudit acte
- Les conditions suspensives

## III - L'ACTE AUTHENTIQUE DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE

- Les mentions obligatoires
- Les conditions de forme
- Les pièges à éviter : panorama jurisprudentiel
- Les formalités postérieures
- La publicité : JAL, RCS .../...
- Le séquestre du prix de cession et ses suites.
- Fiscalité de la cession de fonds de commerce et nouveautés de la loi LME du 4 août 2008 :
- Pour le vendeur
- Pour l'acquéreur

**CONCLUSION** : Etude d'un dossier pratique de cession de fonds de commerce. (possibilité de travaux en atelier)

## IV - CONCLUSION



**RÉFÉRENCE** : FC016



**TARIF** : 264,00 €



**FORMATEUR** : Philippe MAITRE, agent immobilier spécialiste de la transmission des fonds de commerce et de l'entreprise



**DURÉE** : 1 jour



**PUBLIC** : Agent immobilier & Spécialiste de la transmission des fonds de commerce et de l'entreprise



Tout adhérent FNAIM doit justifier la participation à deux jours de formation par an et par structure (Assemblée Générale du 07/12/2008). Cette inscription n'est définitive que si elle est accompagnée de son règlement. Toute absence non justifiée 10 jours avant le début du stage sera due.

Accéder au bulletin d'inscription